



## COMMUNIQUE DE PRESSE



À Paris, le 13 janvier 2022

### **Réhabilitons les fusillés pour l'exemple !**

Examinée par l'Assemblée nationale hier, la proposition de loi visant à réhabiliter les militaires « fusillés pour l'exemple » durant la Première Guerre mondiale a été adoptée. Je m'en réjouis.

Ce texte, que j'ai cosigné, est une étape vers la réhabilitation définitive accordée par la République à des soldats qui ont été victimes de la guerre, lorsque leurs droits fondamentaux avaient été suspendus par une justice rendue expéditive par la déclaration de l'état de siège. Ils s'appelaient Jules Chevalier, Alphonse Fortoul, Louis Tourniaire. Ils étaient nés et avaient grandi dans les Alpes de Haute-Provence, à Saint-Michel, à Revel, à Forcalquier.

Leur histoire est notre histoire, celle du *plus jamais ça !*, des horreurs indicibles d'une guerre qui a touché dans leurs cœurs nos familles, nos territoires et façonné nos imaginaires, nos esprits et fait naître en Europe la volonté partagée des peuples de construire une paix durable.

Ce texte prolonge le travail mené depuis longtemps pour leur réhabilitation, par la Ligue des Droits de l'Homme au lendemain de la Grande Guerre, par les associations locales qui ont reconstruit les histoires des fusillés pour l'exemple, par les mouvements engagés pour la paix (Libre pensée, Mouvement de la paix, les Amis de l'Humanité).

Ce texte prolonge les déclarations du Premier ministre Lionel Jospin, des présidents de la République Nicolas Sarkozy et François Hollande qui les ont, successivement, réintroduits dans notre mémoire nationale et dans l'histoire de notre nation. Ils ont rappelé, au nom de la République, qu'ils n'avaient pas été lâches, qu'ils ne s'étaient pas déshonorés mais que, comme tant d'autres, ils avaient été victimes d'une guerre et de ses horreurs.

Leur honneur doit donc leur être rendu, ils sont eux aussi morts au front, pour la France : il convient donc de les réhabiliter. Je fais désormais le vœu que le Sénat se saisisse au plus tôt de cette proposition de loi afin que celle-ci puisse rendre leur honneur à tous les fusillés pour l'exemple.

Delphine Bagarry